



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie, Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles www.plantasante.fr



RENTRÉE: JANVIER 2026

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'Ecole Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSER, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSER, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

2. L'apprenant:

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A



Les objectifs

Cette formation professionnelle s'articule en plusieurs modules (voir programme pédagogique détaillé), qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoirfaire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Acquérir les grandes notions sur le fonctionnement du corps humain et des grands systèmes physiologiques.
- ✓ Comprendre les différentes substances d'origine végétale et leur mode d'action
- ✓ Connaître un éventail d'outils venant supporter la pratique de la naturopathie (aromathérapie, phytothérapie, iridologie, etc...)
- ✓ Connaître les limites légales de la profession de naturopathe et les cadres d'exercice.
- ✓ Apprendre la prise en charge des clients pour leur suivi naturopathique.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

- <u>Dates de la formation</u>: du samedi 10 janvier 2026 au lundi 15 novembre 2027
- <u>Durée de la formation par stagiaire, nombre de jours, horaires de la formation :</u> Cette formation est construite en vue d'une montée en compétences optimale, et nous estimons qu'elle représente **2769 heures de travail, dont :**
 - o **759 heures de formation** incluant :
 - 403 heures de formation synchrone en présentiel, concernant l'ensemble des sessions de formation.
 - 35 heures de formation asynchrone sur les systèmes physiologiques
 - 291 heures de cours complémentaires sur le savoir-faire et le savoir-être avec mises en situation professionnelle, pratique et/ou travaux dirigés (avec exercices ou contenus fournis)
 - Un ensemble estimé à 1518 h de travail complémentaire, personnel et/ou en groupe de travail incluant :
 - Lecture des supports de cours et consultation des vidéos en application de nos conseils ; approfondissements hors cours et dans les groupes de travail entre apprenants que nous incitons à former
 - Exercices pratiques et théoriques sur les thèmes de la naturopathie.
 - Entraînement aux cas pratiques hors cours.
 - Rédaction du compte rendu des cas pratiques obligatoire (estimé à 250 heures)
 - o Rédaction du mémoire thématique facultatif (estimé à 200 heures)
 - Stage facultatif en magasin bio et/ou chez un naturopathe installé (estimé à 35 heures)
 - Formation PSC1 (estimé à 7h)

Ce décompte des heures tient compte du travail personnel mais il peut être variable selon l'investissement des apprenants et leurs compétences initiales.

<u>En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable.</u> (Si vous souhaitez que les supports de cours vous soient ponctuellement envoyés par La Poste, une participation aux frais d'envoi vous sera alors demandée).

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

RCS STRASBOURG: 51131066600017 NAF: 8559A

Mail : planta@plantasante.fr Tél. répondeur : 06.45.33.75.04 Date du document : 11/07/2025



• <u>Effectif maximum pour les stages en présentiel</u>: 30 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Outils pédagogiques

En fonction de votre formation, l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de support de cours (en format papier) vous sera remis dans la salle de formation, au début de la session.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

https://www.plantasantecours.com/

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au « présentiel en direct », l'accès aux Replays.

Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

<u>Nature de l'action de formation</u> : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

<u>Accessibilité aux personnes en situation de handicap :</u> nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)



Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formatrices, formateurs et rédacteurs

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- Elisabeth BUSSER (intervenante permanente), docteure en pharmacie.
- Christian BUSSER (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie.
- **Philippe BUSSER**, (intervenant permanent), ingénieur d'affaires, spécialisé en Gestion du Stress.
- Laurence BAUERREIS, docteure en Pharmacie, Praticienne en Naturopathie, Heilpraktiker.
- **Claudia CHABOUTE**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Aromathérapeute.
- **Dany ECKENFELDER**, docteure en médecine, Psychanalyste, Praticienne en Naturopathie.
- Thierry FEHRENBACH, masseur Kinésithérapeute DE, Ostéopathe, Praticien en Naturopathie, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques.
- **Nathalie FONDERE**, Praticienne en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, Réflexologie pluridisciplinaire, Iridologie, Techniques tissulaires manuelles, Energétique.
- François FRIEH, Praticien en Naturopathie, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Praticien en Iridologie formé au Felke Institut, j. Deck de Gerlingen, et de l'Augendiagnose Arbeitsgemeinschaft Dc Angerer de Munich, Administratif et Juridique.
- **Dominique MATT DELAUME** (intervenante extérieure), infirmière DE, Certifiée de l'École Plantasanté en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, Aromathérapie avancée, Fleurs de Bach, Réflexologie pluridisciplinaire, certifiée en magnétisme et énergéticienne.
- Amandine MEISSE, infirmière DE, spécialisée en gérontologie et soins palliatifs, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Aromathérapeute, Conseillère en Fleurs de Bach.
- Anne Dominique MEYER (intervenant extérieur), docteure en chirurgie dentaire, certificat de naturopathie et de conseiller en Phyto-aromathérapie.

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A





- Sandrine MUTSCHLER, praticienne en Naturopathie.
- **Geneviève ROS**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Conseil en allaitement maternel, Praticienne en iridologie, formée par Nelson Labbé et en référence à Jensen.
- Autres intervenants extérieurs.

L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC) et par **Elisabeth BUSSER**, docteur en pharmacie, enseignante en facultés de pharmacie, sciences, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, Fleurs de Bach, et en techniques de préparations à base de plantes y compris pour des ONG.

Lieu de l'action

Ecole Plantasanté, 31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM sous réserve de modification du lieu des stages.

Progression pédagogique de la formation

L'apprentissage s'organise en sessions de cours présentielles répartis sur 2 années, qui vous permettront d'acquérir les connaissances de base en vue de l'obtention du certificat de naturopathe. Lors de chaque session, vous aborderez un bloc thématique qui vous permet progressivement d'apprendre et de rajouter des strates de complexité à votre compréhension du corps humain.

La première année concentre de nombreux cours théoriques, pour acquérir les fondamentaux.

La deuxième année est très orientée sur la pratique, la posture et l'accompagnement du naturopathe dans sa consultation.

Chaque session est agrémentée de cours théoriques, de cas pratiques, d'ateliers, de travaux dirigés et de mises en situations professionnelles, qui vous permettront de toujours faire le lien entre théorie et pratique, pour viser une autonomie idéale en tant que praticien!

Au début de chaque cours, une série de polycopiés vous seront distribués, afin de vous fournir des ressources théoriques à conserver et à réutiliser.

Le suivi de l'exécution du programme

(Voir Procédure de Validation du Certificat)

Pour faciliter l'apprentissage et les mises en situation professionnelle, nous vous proposerons :

- Après chaque cours, des QCM d'entraînement vous seront proposés (non notés pour entrainements) et des auto-évaluations sur la base du cours correspondant, pour faciliter l'acquisition des connaissances théoriques de chaque chapitre et pour vous auto-évaluer.
- Sur les aspects pratiques, des cas concrets vous seront proposés régulièrement pour vous entraîner à l'épreuve pratique de fin de formation et parfois en groupes (entraînements ; non notés)



Appréciation des résultats : Attestation et Certificat

La validation de la formation permet l'obtention du certificat suivant :

« Certificat de Naturopathie de l'École Plantasanté »

Procédure de validation du Certificat

L'évaluation de la formation se déroule selon les modalités suivantes :

• Pendant la formation :

 Tout au long de la 1^{ère} année, des QCM vous permettront de valider vos acquis (contrôle continu)

Lors de l'examen final, en fin de cursus :

- 1 écrit sous la forme de QCM (1h30 pour répondre à 100 questions)
- 2 oraux (2 x 20 minutes incluant 5 minutes de préparation)

Après l'examen final :

 Un compte rendu pratique vous sera demandé et sera évalué par les formateurs de l'École Plantasanté. Ce compte rendu est à remettre au plus tard 24 mois après la fin de la formation.

Votre certificat sera validé si vous avez obtenu une note minimale de 12/20 à l'ensemble des quatre catégories de travaux : QCM en contrôle continu, QCM final, oraux, et suite à la remise de votre mémoire validé.

Vous devez présenter un document attestant l'obtention d'un PSC1 à votre nom, datant de moins de 5 ans (à votre charge).

Il est possible de repasser 2 fois les parties d'examen non réussies dans la limite de 24 mois après la fin des cours aux dates d'examen fixées par l'école (1 fois par an). Frais de dossier 50€ TTC.

Si une épreuve est à repasser merci d'envoyer un mail à planta@plantasante.fr dans le mois qui a suivi votre examen pour demander la prochaine date qui pourra être proposée dans un intervalle de 12 mois.

6



Portée du certificat et limites de l'exercice de la profession de naturopathe

La législation actuelle permet à des non-médecins et des non-pharmaciens de vendre les 5 catégories de produits naturels en vente libre cités et de les conseiller, à condition de ne pas conseiller de plantes médicinales sous monopole pharmaceutique, ni de pratiquer l'exercice illégal de la médecine en diagnostiquant des maladies ou en utilisant des allégations santé relevant de l'exercice médical.

Comme tous les centres de formation où sont enseignées les médecines non conventionnelles (terme retenu par la Communauté Européenne) en France, l'École Plantasanté ne peut délivrer de diplôme d'État. Toutefois, la formation présente une valeur intrinsèque, tenant au parcours officinal de pharmacie, universitaire, de recherche et d'enseignement des animateurs de l'École Plantasanté : Christian et Elisabeth Busser ainsi que les autres intervenants.

Information sur la législation en vigueur sur les plantes en vente libre : Depuis le 11 septembre 1941, un décret prévoit que seuls les herboristes certifiés avant cette date et les pharmaciens peuvent gérer une herboristerie en France dans l'état de la législation en France.

A ce jour 5 catégories de substances sont en vente libre :

- 148 plantes médicinales, suite à l'arrêté 2008-841 du 22.08.2008.
- Plus de 150 huiles essentielles.
- 60 000 compléments alimentaires à base des plantes médicinales précitées et de bien d'autres ingrédients naturel tels que vitamines, et d'oligo-éléments, minéraux, en vente et déposés à la DREETS.
- Les produits diététiques et de régime, contenant en général des plantes médicinales ou alimentaires.
- Les produits cosmétiques, de plus en plus à base de plantes médicinales et/ou d'huiles essentielles.

L'École Plantasanté fait partie des premiers <u>membres actifs dès 2015 du Syndicat</u> <u>des professionnels de la Naturopathie (SPN), seul organisme représentatif</u> de la profession de Naturopathe mais aussi d'autres professions de médecine non conventionnelle face aux pouvoirs publics et tous les programmes sont réalisés en plein accord avec le SPN, parfaitement au fait des évolutions de la réglementation ou de la profession.

Planning pratique de la formation

Les dates de votre formation sont indiquées ci-dessous, pour vous permettre de vous organiser de manière optimale.

Les cours auront lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h en présentiel (sauf mention contraire). Les examens se dérouleront en novembre 2027.

Session	DATES	Programme des Sessions	Détail du programme	
1	Du 10 au 11 janvier 2026	Naturopathie fondamentale, parties 1, 2, 3.	Dans ce premier envoi, vous trouverez 3 cours pour poser les notions et concepts de base en naturopathie, vous permettant de cerner la pratique de cette discipline et ses contours.	
2	Du 31 janvier au 1er février 2026	Biologie du monde vivant. Macronutriments (Lipides, Glucides, Protéines).	Cette séquence de cours vous apportera les bases de biologie nécessaires à la compréhension du corps humain, de son fonctionnement et de son environnement.	
3	Du 7 au 8 mars 2026	Système digestif. Notions alimentaires de base. Alimentation vivante. Microbiote. Questionnaire de base.	Cette séquence de cours vous apportera les bases sur le fonctionnement du système digestif et des modes d'alimentation humains.	
Cours distanciel	avril 2026	Le système locomoteur. Le système nerveux et ses dysfonctionnements - partie 1.		
4 Du	Du 16 au 19 avril 2026	Les bases de la phytothérapie, Fleurs de Bach - partie 1.	Cette séquence de cours vous apportera les bases sur des outils incontournables de la naturopathie comme la phytothérapie e	
		Aromathérapie - partie 1. Fleurs de Bach - partie 2.	l'aromathérapie. Vous découvrirez également les bases des Fleurs de Bach comme premier outil d'accompagnement des clients.	
5	Du 2 au 3 mai	Les plantes médicinales essentielles par système - partie 1.	Dans cette séquence, vous découvrirez les bases de la psychologie ainsi que les plantes médicinales essentielles par système	
	2026	Bases de la Psychologie.	physiologique.	
Cours distanciel	juin 2026	Système endocrinien et affections de la femme. L Système digestif.	e système nerveux et ses dysfonctionnements - partie 2.	
6	Du 6 au 7 juin 2026	Aromathérapie - partie 2.	Dans cette séquence, poursuivez votre découverte de l'usage de	
		Références nutritionnelles.	huiles essentielles dans le cadre de l'accompagnement en naturopathie. Les bases des références nutritionnelles vous seront également apportées.	

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A



Session	DATES	Programme des Sessions	Détail du programme	
Webinaire	mardi 16 juin 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire - Questions/réponses Anatomie		
7	Du 22 au 23 juin 2026	Les plantes médicinales essentielles par système - partie 2.	Dans cette séquence de cours, vous poursuivrez vo apprentissage de l'aromathérapie et évoquerez la suite du co	
		Aromathérapie - partie 3.	sur les plantes médicinales essentielles par système.	
8	Du 11 au 13 juillet 2026	Cas pratiques, approfondissements et réponses aux questions. Découverte des prochains cours d'anatomie.		
Cours	juillet 2026	Le système circulatoire et lymphatique. La peau. Système urinaire et glandes surrénales.		
distanciel	août 2026	Système respiratoire et immunitaire.		
9	Du 10 au 13 septembre 2026	Micronutrition - partie 1.	Dans cette séquence, vous découvrirez des notions de	
		Micronutrition et Thyroïde – partie 2	micronutrition, l'apport de cette technique sur des exemples comme le fonctionnement de la thyroïde. Apprenez toutes les clés pour gérer votre stress, la respiration et le mouvement, et	
		Gestion du stress. Préparez votre installation.		
		Respiration et mouvement.	préparer votre installation en tant que naturopathe	
7()		Les analyses médicales et biologie des fonctions et pratique de la naturopathie		
	Du 15 au 18 octobre 2026	Pratique de la naturopathie sur la base des dysfonctionnements étudiés	Dans cette session, vous découvrirez les nombreuses approches par l'alimentation pour accompagner vos clients dans leurs	
		Jeûne, alimentation cétogène. Antioxydants.	habitudes alimentaires. Pour étoffer encore votre compréhension du corps, un cours sur les bases de la lecture des analyses	
		Les types glandulaires	médicales vous est proposé sur cette session.	
		Compléments alimentaires.		
11	Du 14 au 15 novembre 2026	Cas pratiques, approfondissements et réponses aux questions	Lors de cette séquence en présentiel, vous aurez l'opportunité de mettre en œuvre vos connaissances théoriques dans le cadre de nombreux cas pratiques.	
		Fin 1ère année		

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace
Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A
Mail : planta@plantasante.fr Tél. répondeur : 06.45.33.75.04 Date du document : 11/07/2025



Session	DATES	Programme des Sessions	Détail du programme	
		Anatomie et Physiologie approfondie. Les dysfonctionnements.	Cette séquence vous donnera les éléments pratiques et théorique	
Du 16 au 17		L'équilibre acido-basique.	pour approfondir l'accompagnement des clients sur des	
	janvier 2027	Maladies Auto-immunes.	dysfonctionnements. Des notions sur les équilibres acido-basiques et les maladies auto-immunes vous seront fournies.	
		Questionnaire d'entretien. Réglages Alimentaires.		
13	Du 13 au 14 février 2027	Cas pratiques, approfondissements et réponses aux questions	Une nouvelle session de cas pratiques vous est proposée afin de consolider vos connaissances et compétences.	
14	Du 27 au 28	La réussite de votre installation.	Dans cette séquence, vous aborderez les régimes et les rythmes de vie fréquents chez les clients, ainsi que les clés pour vous faire	
14	février 2027	Les régimes sociétaux.	réussir votre installation en tant que professionnel.	
15	Du 22 au 26 mars 2027	Réflexologie pour naturopathe ; Ostéo-kiné - Stage pratique	Cette séquence sera abordée lors d'un stage présentiel qui vous permettra de découvrir les bases théoriques et pratiques de la réflexologie plantaire. Vous découvrirez aussi les métiers de l'ostéopathie et de la kinésithérapie.	
		La chronobiologie et la chrononutrition. Troubles métaboliques, diabète.	Cette séquence vous permettra d'approfondir les causes et conséquences du fonctionnement métabolique de l'organisme,	
16	Du 8 au 9 mai 2027	Programme d'hygiène de vie personnalisé (PHV).	la façon dont ce dernier réagit aux rythmes saisonniers. Il vous donnera des bases pour proposer des programmes d'hygiène de vie personnalisés à vos clients.	
17	Du 12 au 13 juin	Programmes minceur et troubles du comportement alimentaire.	Dans cette séquence vous appréhenderez les différents programmes pour des personnes souhaitant perdre du poids. Des	
	2027	Hydrologie : eaux, balnéothérapie, argiles	notions sur la qualité des eaux minérales vous seront fournies.	
	Du 30 juin au 6 juillet 2027	Observation du corps et cas pratiques		
		Initiation à l'iridologie. Les oligo-éléments.	Dans cette séquence longue l'accent sera mis sur les cas pratiques et de nouvelles techniques autour des oligo-éléments ou des	
		Déontologie, aspects juridiques propres à l'exercice de la naturopathie, notion de signes d'alerte.	terrains micro-nutritionnels de publics spécifiques (personne enceintes ou allaitantes, enfants, personnes âgées). Vous irez plu loin dans votre maîtrise de la prise en charge des clients, dan	
		Santé – Habitat et pollution intérieure – Biorésonance.	votre compréhension de l'impact de l'environnement sur la santé.	

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace
Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A
Mail : planta@plantasante.fr Tél. répondeur : 06.45.33.75.04 Date du document : 11/07/2025





Session	DATES	Programme des Sessions	Détail du programme
		Alimentation spécifique (sportif, femme enceinte et allaitantes, enfants, personnes âgées).	
		Les grands terrains micro-nutritionnels et cas pratiques	
		Journée de cas pratique	
		Ethnomédecine. Initiation à la médecine ayurvédique, chakras, yoga.	Dans cette séquence, vous découvrirez l'histoire des médecines du
10	Du 2 au 5	Savoir-être du naturopathe, supervision	monde et leurs grands principes. Vous plongerez dans les bases de l'ethnomédecine, avec l'exemple de la médecine ayurvédique,
1 4	septembre 2027	Initiation à la médecine chinoise. Psychologie - partie 2	chinoise et du yoga. Vous approfondirez également vos notion psychologie. Les bases des savoir-être du naturopathe vous se
		Journée de cas pratiques	également fournies.
		Savoir-faire : Mises en situation professionnelle	Cette dernière séquence vous immergera dans des mises en
20	Du 9 au 10 octobre 2027		situation professionnelles, afin de vous familiariser avec la mise en pratique des savoirs acquis. Pratique du savoir être. Le point sera fait sur les outils méthodologiques à votre disposition en tant que praticien, pour achever votre formation sereinement et assurer votre autonomie.
Webinaire	mardi 2 novembre 2027	18h30 - 20h30 Webinaire de préparation aux exar	mens (collectif présentiel et distanciel)
EXAMENS	lundi 15 novembre 2027	EXAMEN ORAL	
EXAMENS	vendredi 19 novembre 2027	EXAMEN ECRIT	
		Fin 2ème année	

Les supports papiers seront complétés d'enregistrements vidéo de la majorité des cours, de vidéos explicatives ou d'enregistrements audio, diffusés sur la plateforme en ligne de l'École Plantasanté.

De nombreux outils méthodologiques et pratiques vous seront également distribués tout au long du cursus.

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai RCS STRASBOURG: 51131066600017 NAF: 8559A



Stages, cas pratiques et savoir-faire

En plus des contenus théoriques, plusieurs stages ou formations pratiques, vous sont proposés tout au long du parcours dans le but de développer vos savoir-faire en naturopathie.

Cas pratiques:

A l'issue de chaque session de formation, nous vous proposons de travailler sur des cas pratiques et des mises en situation professionnelles ainsi que sur des ateliers pratiques sous la forme de travaux dirigés, le tout sous la supervision d'un formateur.

Stage de réflexologie plantaire :

Le stage de réflexologie est inclus dans le parcours de naturopathie (voir tableau). Pendant 1 semaine, il vous permet d'apprendre les bases théoriques et pratiques de la réflexologie.

Stages en magasin bio (ou auprès d'un naturopathe) sur 35h.

Dans le cadre de ce cursus, nous vous encourageons à réaliser un stage d'au moins une semaine au sein d'un magasin bio, ou auprès d'un naturopathe en exercice. Ce stage n'est pas obligatoire pour compléter votre formation, mais il est vivement recommandé. Cette expérience pratique vous permettra de :

- ✓ Découvrir le « monde » des magasins bio
- √ Connaître ou découvrir différentes gammes et produits de compléments alimentaires, et autres produits vendus
- ✓ Participer à des présentations de produits de laboratoires de compléments alimentaires
- ✓ Participer à des animations
- ✓ Conseiller des clients
- ✓ Vous rendre compte des demandes des clients et de ce qu'ils recherchent

Pour cela nous pouvons signer une convention de stage tripartite, merci de contacter l'École Plantasanté (planta@plantasante.fr) lorsque vous souhaitez préparer ce stage.

Approfondissement consécutif à la formation

A l'issue de la formation, un accompagnement de 12 mois est offert, vous permettant d'assister aux webinaires de cas pratiques mensuels et d'apprendre les bases des soins de support en oncologie.

Si vous souhaitez poursuivre votre formation de naturopathie à l'issue du cursus, l'école vous proposera une 3ème année complémentaire dans le cursus « Pratique Naturopathique Niveau Expert » pour vous permettre d'effectuer des stages pratiques et des mises en situation professionnelles par dysfonctionnements afin de :

- ✓ Diversifier encore l'éventail des outils d'accueil de vos clients
- ✓ Vous spécialiser dans une discipline
 ✓ Approfondir votre réflexion sur la pratique de la naturopathie
- ✓ Acquérir de l'expérience pratique en cabinet.
- ✓ Acquérir des compétences plus grandes.



Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, ce dernier sera redevable, à titre indemnitaire, d'une somme égale à 50% des factures restant à émettre au titre de la formation. Les arrhes resteront acquises par l'Ecole Plantasanté.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

En cas de désistement moins de 4 jours avant le début de la formation, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

13

RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 370 €.

Pour le règlement de votre formation (arrhes, et échéances), vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur le chèque).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- <u>Le tarif « **Inscription individuelle** »</u> est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **6900.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.

Ce montant comprend les arrhes d'un montant de **370** € à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « Convention de Formation Professionnelle » :

Le tarif conventionnel est de 8000.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : <u>planta@plantasante.fr</u> en exposant votre situation.



Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté

Par M. ou Mme :
Pour la formation en Naturopathie en Présentiel 2026/2027
de M. ou Mme :
6900,00 € net de taxes au total selon contrat :
Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme <u>libellé pour le virement</u> :
« PNAP-2026-01 suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :
Ecole Plantasanté : BNP PARIBAS OBERNAI (01387) 19 RUE DU MARCHE 67210 OBERNAI RIB : 30004 01387 00010091956 70 IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670 BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis:

6900,00 € net de taxesSoit 403 heures de formation

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace Siège social : 20, rue du Maréchal Koepig 67210-Obernai

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A

Mail : planta@plantasante.fr Tél. répondeur : 06.45.33.75.04 Date du document : 11/07/2025



Échéancier de paiement

Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 370€ d'arrhes.

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Arrhes lors de l'inscription :	370.00 €
Entre le 1er et le 5 de chaque mois	
DATES	REGLEMENTS
Janvier 2026	261,67 €
Février 2026	261,66 €
Mars 2026	261,66 €
Avril 2026	261,66 €
Mai 2026	261,66 €
Juin 2026	261,66 €
Juillet 2026	261,66 €
Août 2026	261,66 €
Septembre 2026	261,66 €
Octobre 2026	261,66€
Novembre 2026	261,66 €
Décembre 2026	261,66€
TOTAL 2026	3509,93 €
Janvier 2027	308,27 €
Février 2027	308,18€
Mars 2027	308,18€
Avril 2027	308,18€
Mai 2027	308,18€
Juin 2027	308,18€
Juillet 2027	308,18€
Août 2027	308,18€
Septembre 2027	308,18€
Octobre 2027	308,18€
Novembre 2027	308,18€
TOTAL 2027	3390,07 €
TOTAL	6900.00 €

NB: Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par virement bancaire. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de **régler par chèque**, **ou en espèces**, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.





Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie, Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles www.plantasante.fr

17

Devis de la formation Naturopathie en présentiel 2026/2027

Du samedi 10 janvier 2026 au lundi 15 novembre 2027, soit 403 heures de formation.

Tarif: 6900.00 € net de taxe



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :
 ECOLE PLANTASANTE
 2A rue du Mal Koenig
 67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.



- Cocher la case suivante :
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus »

Signature:

Signature de Christian BUSSER, ou Elisabeth BUSSER Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 370 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur le chèque).

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A